



N10

Date d'édition	03.04.2025
Date d'exécution	03.04.2025
Version	2.2 (fr)
remplace la version de	16.09.2022 (2.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	N10
Identifiant unique de formulation	UFI: HS30-F04J-F005-XPTQ
Catégorie de produits	PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage neutre, aqueux et réducteur de mousse, pour le nettoyage à ultrasons, par immersion et par aspersion pour les pièces à nettoyer et les produits médicaux sensibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chémie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN)	+49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge	070 245 245

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Eye Irrit. 2, H319	Jugement d'experts et éléments de preuve.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Autre étiquetage

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

5 - 15% agents de surface anioniques

5 - 15% agents de surface non ioniques

< 5% phosphates

< 5% polycarboxylates

* 2.3 Autres dangers

* Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Acute Tox. 5 (inhalation) H333: Peut être nocif par inhalation.

L'inhalation d'aérosol peut être nocive.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* Effets nocifs possibles sur l'environnement

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
69011-36-5	931-138-8		isotridecanol, éthoxylé	5 - 15 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Eye Dam. 1;H318: C>10% Eye Irrit. 2;H319: 1%<C≤10%
166736-08-9			alcool de graisse (C10), alkoxylé	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	ATE(voie orale): 500 mg/kg ATE(voie orale): 500 mg/kg



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
15763-76-5	239-854-6		cumènesulfonate de sodium	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
164524-02-1	629-764-9		cumènesulfonate de potassium	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
27458-92-0	248-469-2		isotridecanol	< 0.2 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=1 (Aquatic Acute 1) M=1 (Aquatic Chronic 1)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
Not relevant (polymer).	isotridecanol, éthoxylé
01-2119489411-37	cumènesulfonate de sodium
01-2119489427-24	cumènesulfonate de potassium
Not relevant (polymer).	alcool de graisse (C10), alkoxylé
Not relevant (impurity).	isotridecanol

Indications diverses

Mélange aqueux neutre et réducteur de mousse composé d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et phosphates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Traitement médical nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)



N10

Date d'édition	03.04.2025
Date d'exécution	03.04.2025
Version	2.2 (fr)
remplace la version de	16.09.2022 (2.1)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Le produit lui-même n'est pas combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Éviter d'inspirer les aérosols.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 3 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	191 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 100
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	37.4 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	191 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 100
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	37.4 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	0.1 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 1000
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	100 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	0.1 mg/L	sédiment, eau douce	Facteur d'évaluation 1000
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	100 µg/kg	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Ventilation technique en cas d'exposition continue en brouillard fin.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information significative disponible.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation			non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité		négligeable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité		négligeable
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	230 °C		Valeur pour isotridecanol.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni env. 7.1		
Viscosité	(dynamique) 6.4 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-1.1		Valeur pour cumènesulfonate de sodium.
Pression de vapeur	env. 23 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.059 g/cm³		
Densité de vapeur relative	0.62		Valeur pour eau.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

*** 9.2 Autres informations**

*** Informations sur les classes de danger physique**

Explosifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).

CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.



N10

Date d'édition	03.04.2025
Date d'exécution	03.04.2025
Version	2.2 (fr)
remplace la version de	16.09.2022 (2.1)

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification
non significative - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification
non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

solides inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

* **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances corrosifs pour les métaux.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**
Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Pas de réaction dangereuse connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

*** Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	5092 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé 500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé DL50: 500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) 7.3 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable

Estimation/classification

Peut être nocif par inhalation.

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.	Méthode de calcul.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Jugement d'expert et détermination de la force probante.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** Sensibilisation cutanée**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.		Méthode de calcul.	

Mutagenicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

OCDE 437: non lésions oculaires graves (not serious eye damaging).
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

*** 12.1 Toxicité**

*** Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 8.9 mg/L	calculé.	



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol CL50: 0.55 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h	OCDE 203	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé CL50: >10- 100 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h	OCDE 203	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé CL50: >1- 10 mg/L Espèce Cyprinus carpio (Carpe) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC 1.73 mg/L	QSAR	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 7.4 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.391 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol NOEC 0.0036 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10 2.6 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 8.7 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.297 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >10- 100 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h		
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10: >1- 10 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification

Toxique pour les organismes aquatiques.

*** 12.2 Persistance et dégradabilité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 80 %	calculé.	diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition 90-100 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol
Biodégradation	Taux de décomposition 99 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS15763-76-5 cumènesulfonate de sodium
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS164524-02-1 cumènesulfonate de potassium

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
cumènesulfonate de sodium: La bioaccumulation est improbable.
cumènesulfonate de potassium: La bioaccumulation est improbable.
isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.
cumènesulfonate de sodium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
cumènesulfonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
isotridecanol: non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

*** 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

*** 12.7 Autres effets nocifs**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** Autres informations écotoxicologiques**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 448 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

*** Élimination appropriée / Produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.



N10

Date d'édition 03.04.2025
Date d'exécution 03.04.2025
Version 2.2 (fr)
remplace la version de 16.09.2022 (2.1)

- * **Autres recommandations de traitement des déchets**
Solution d'application / solution de nettoyage :
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur aucune			

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque
Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remarque
No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque
No hazardous material as defined by the prescriptions.

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

- * **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

- * **Limites d'utilisation**
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

* **autres réglementations (UE)**

À observer:
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N10

Date d'édition	03.04.2025
Date d'exécution	03.04.2025
Version	2.2 (fr)
remplace la version de	16.09.2022 (2.1)

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**
Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

TI: Instruction technique

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente